

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 16 Décembre 2020 à 18h00, Salle des fêtes, rue de la Poste à Pecquencourt** que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 34

Absents : 4

Procuration : 7

Etaient présents (délégués titulaires) : 28

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Frédéric DELANNOY - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Donato MIRAGLIA - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Gilles BARBIEUX - Reine Elise CARLIER - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Maryline LUCAS - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESET - Philippe ROSZYK - Robert STRZELECKI.

Etaient présents (délégués suppléants) : 6

Pour la CCCO : Jean-Michel KAZMIERCZAK suppléant de Jean-Michel SIECZAREK – Fabien BOURIEZ suppléant de Eric MOREAU - Peggy SAUTHIEUX suppléant de Alain SROGA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Véronique PERU suppléante de Yaël CZUPRYNA – Laurent DESMONS suppléant de Karim BACHIRI – Frédéric CHEREAU suppléant de Jean-Christophe LECLERCQ.

Etaient présents par procuration : 7

Pour DOUAISIS AGGLO : Didier TABARY donne pouvoir à Damien FRENOY - Thierry FAIDHERBE donne pouvoir à Robert STRZELECKI – Jamila MEKKI donne pouvoir à Laurent DESMONS - Jean-Michel LEROY donne pouvoir à Frédéric CHEREAU - Christophe BLERVACQUE donne pouvoir à Véronique PERU - Christophe DUMONT donne pouvoir à Jean-Claude DESMENEZ - Jean Michel SZATNY donne pouvoir à Pascal PRUVOST.

Etaient absents et excusés : 4

Pour la CCCO : Marc DELECLUSE - Julien QUENNESSON.

Pour DOUAISIS AGGLO : Franck VALEMBOS - Christophe CHARLES.

OBJET : INFORMATION SUR LES DELEGATIONS AU PRESIDENT

Monsieur le Président indique que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines attributions exhaustivement listées.

Dans ce cadre, lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rend compte des attributions exercées par délégation du Comité Syndical. Le Comité Syndical est informé que :

→ Dans le cadre de la **représentation du SMTD au sein des organismes extérieurs**, le Président a procédé au renouvellement de l'adhésion du SMTD au GART, à PLURELYA et à RVVN. Le Président a nommé les délégués chargés de représenter le SMTD au sein des Hauts-de-France Mobilités.

→ Dans le cadre des **affaires juridiques**, le Président a décidé de confier au service juridique du SMTD la défense des intérêts du SMTD dans le cadre du référé précontractuel déposé par un candidat évincé à un marché.

→ Dans le cadre de **l'aliénation de biens mobiliers**, le Président a procédé à la cession à titre gratuit de deux ordinateurs à l'association « Les p'tits héros du Douaisis ».

→ Dans le cadre des **conventions nécessaires à la réalisation des travaux liés à l'extension de la ligne A du TCSP de l'agglomération du Douaisis**, le Comité Syndical est informé de la signature de l'avenant n°3 conclu le 8 juin 2020 avec la ville de Douai pour l'actualisation de la clé de répartition correspondant à la participation de la ville aux frais de maîtrise d'œuvre (phase travaux).

→ Dans le cadre des **marchés publics non formalisés**, le Comité Syndical est informé de la conclusion des marchés et des avenants repris ci-après.

MARCHES :

| REF MARCHÉ | OBJET | MONTANT € HT | TITULAIRE |
|------------|--|-----------------------|-------------|
| 2019-34 | Marché subséquent pour impression et livraison du 2 ^{ème} journal du SMTD en 2019 | 8 921.00 € | NORD IMPRIM |
| 2020-01 | Travaux pour la fourniture et pose d'une installation de rafraîchissement et chauffage au SMTD | 44 930.58 € | THELIA |
| 2020-02 | Fourniture et livraison de titres restaurant | 10 500 titres maximum | EDENRED |
| 2020-03 | Marché subséquent pour la conception et réalisation du rapport d'activités 2019 | 5 250.00 € | AUDACE |
| 2020-04 | Marché subséquent pour conception et réalisation du 1 ^{er} journal du SMTD en 2020 | 2 215.00 € | STAMINIC |
| 2020-05 | Marché subséquent pour impression du rapport d'activités 2019 | 895.00 € | NORD IMPRIM |
| 2020-06 | Marché subséquent pour impression du 1 ^{er} journal du SMTD en 2020 | 8 514.00 | NORD IMPRIM |

| | | | |
|---------|--|---|---------------------------|
| 2020-07 | Marché subséquent pour la conception et réalisation du 2 ^{ème} journal du SMTD | 1 325.00 | AUDACE |
| 2020-08 | Marché subséquent pour impression et livraison du 2 ^{ème} journal du SMTD | 3 958.00 | NORD IMPRIM |
| 2020-09 | Prestations géomètre | Accord-cadre à bons de commande montant maximum 20 000 € par an | GEOFIT EXPERT |
| 2020-10 | Réfection de la voie bus rue Arthur Rimbaud à Sin le Noble | 64 867.10 € | Eiffage Route Nord Est |
| 2020-11 | Prestations de nettoyage du SMTD | 17 741.96 € par an | AGENOR |
| 2020-12 | Réalisation d'un bilan LOTI | 54 990.00 € | Egis Villes et Transports |
| 2020-13 | Marché subséquent pour la recherche d'une dénomination commerciale et d'un logo pour les VAE | 2 000.00 € | AUDACE |
| 2020-14 | Marché subséquent pour la conception et réalisation du 3 ^{ème} journal du SMTD | 2 000.00 € | STAMINIC |

AVENANTS :

| | | | |
|---------|---|--|---------------|
| 2019-39 | Modification des stations centrales en stations latérales de la ligne A du BHNS lot n°1 | Avenant n°4 pour prolongation de la durée du marché | JEAN LEFEBVRE |
| 2019-41 | Modification des stations centrales en stations latérales de la ligne A du BHNS lot n°3 | Avenant n°2 pour prolongation de la durée du marché | SAM NORD |
| 2019-42 | Modification des stations centrales en stations latérales de la ligne A du BHNS lot n°4 | Avenant n°1 pour prolongation de la durée du marché | SNEF |
| 2017-32 | Prestations de nettoyage du siège du SMTD | Avenant n°1 pour ajout de prestations suite COVID 19 | VITA SERVICES |
| 2019-42 | Modification des stations centrales en stations latérales de la ligne A du BHNS lot n°4 | Avenant n°2 pour ajout prix nouveaux | SNEF |
| 2020-05 | Marché subséquent pour impression du rapport d'activités 2019 | Avenant n°1 pour modification des délais d'exécution | NORD IMPRIM |
| 2018-34 | Accord-cadre pour entretien et réaménagement des voiries, arrêts bus et TCSP, lot n°2 | Avenant n°2 pour ajout prix nouveaux | ID VERDE |

→ Dans le cadre de **l'ordonnance n°2020-391** du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le Président a décidé :

- De valider l'avenant n°1 à la convention SMTD/Région relative au transport scolaire et aux dessertes urbaines
- D'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registre, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens et valide la convention constitutive du groupement de commande
- De réaliser une journée de gratuité des transports publics en libre accès au réseau évéole le samedi 19 septembre 2020
- D'attribuer d'une subvention de 12 000 € maximum à l'association APF France Handicap pour l'année 2020 et la mise en place d'un versement fractionné de cette subvention
- De valider de la convention de participation financière au renforcement du réseau d'éclairage public aire de retournement du BHNS à Douai

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 41

Suffrage exprimé : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE les décisions prises par le Président telles que reprises ci-dessus.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO